

Le 28 juin 2019

Chers parents, tutrices, tuteurs et élèves

L'école De La Salle anticipe avec plaisir d'accueillir votre enfant le 27 août pour entreprendre une nouvelle année scolaire. Le personnel de l'école s'acharne à préparer une rentrée scolaire ordonnée et tous ont hâte de vous rencontrer pour bien vous accueillir.

Vous trouverez sous pli, tous les renseignements pertinents à la rentrée scolaire. Chaque élève recevra un agenda qui contient plus de renseignements sur le code de vie de l'école. Les cadenas pour les casiers seront également fournis par l'école. Afin de faciliter la réussite scolaire de votre enfant, nous maintenons également des mécanismes d'encadrement reliés à la ponctualité et à l'assiduité. Je vous encourage à lire l'agenda pour connaître nos attentes dans ce domaine et pour vous familiariser avec le fonctionnement de l'école.

Il serait souhaitable de réserver à votre calendrier la soirée du **18 septembre 2019 à 18 h** pour la rencontre d'information pour les parents. Nous aurons également, l'assemblée annuelle du Conseil d'école ce même soir. Le Conseil d'école souhaiterait obtenir l'adresse courriel de tous les parents de De La Salle afin de communiquer directement avec vous. Si vous avez une objection à ce qu'on leur transmette votre adresse courriel, nous vous demandons de communiquer avec l'école avant le début de la rentrée scolaire.

Les frais de cotisation s'élèvent à **35\$** par élève **Veillez noter que ces frais sont versés volontairement, ils permettent d'améliorer l'expérience scolaire des élèves grâce à du matériel et à des activités tel que l'agenda, des programmes de reconnaissance, l'annuaire, des activités parascolaires, des soirées dansantes ou des journées thématiques.** Pour les frais de concentration svp vous référer au tableau ci-joint selon la concentration de votre enfant. Ceux-ci doivent être **OBLIGATOIREMENT** payés via les Services en ligne (SEL) qui est accessible par le portail des parents (parents.cepeo.on.ca). Si votre compte n'est pas encore créé, nous vous invitons à le faire sans tarder afin d'être prêt à faire votre paiement à la date désignée. **L'horaire de votre enfant sera disponible via le portail.** Le service en ligne sera disponible du mercredi 14 août afin que vous puissiez effectuer votre paiement. »

Tous les élèves devront se présenter à l'école selon le tableau ci-dessous afin de récupérer leur agenda et leur laisser-passer Presto.

9^o à la 12^o année
Jeudi 22 août entre 9 h et 11 h 30 ou entre 13 h et 15 h

Voici les documents à compléter via le Portail des parents et le Service en ligne (SEL)

- Formulaire de consentement en matière d'utilisation et de publication des renseignements personnels permettant l'identification de la personne
- contrat d'engagement pour les élèves du CEPEO sur l'utilisation responsable des technologies de l'information et des communications (TIC) 2019-2020

Au nom de la direction et du personnel de De La Salle, je tiens à vous assurer de notre engagement auprès de votre enfant et vous invite à communiquer avec nous en tout temps.

La direction

RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

9^e à 12^e

Renseignements supplémentaires

1. RENDEZ-VOUS AUX SERVICES À L'ÉLÈVE

1.1 Horaires incomplets

Suite au paiement de sa cotisation scolaire via le SEL, l'élève pourra récupérer son horaire de cours 2019-2020 sur le Portail, aucune copie papier ne sera imprimée par l'école. Si l'horaire de l'élève n'a pu être établi dû à un conflit de cours, l'élève devra alors se présenter au « Services à l'élève ».

1.2 Cours d'été

Si l'horaire d'un élève doit être modifié suite à un cours d'été réussi, l'élève est prié de se rendre aux Services à l'élève, avec une preuve du cours réussi, à la date mentionnée dans le tableau ci-dessous.

Services à l'élève	
Mardi 20 août et mercredi 21 août entre 9h et 12h et 12h45 et 16h	<p>➤ Les élèves qui ont réussi un cours d'été ou qui ont un horaire incomplet (voir le portail des parents) doivent se rendre aux bureaux des Services à l'élève (local 110). Les élèves ayant pris un cours d'été doivent avoir en main la copie du bulletin ou du relevé de notes. Nous vous encourageons à passer nous voir avant de récupérer votre carte Presto.</p> <p>SANS RENDEZ-VOUS</p>
Jeudi 22 août et vendredi 23	<p>➤ Rendez-vous pour les élèves qui s'inscrivent à l'école pour la première fois de la 9^e à la 12^e année. Les rendez-vous sont pris avec les directions adjointes.</p> <p>RENDEZ-VOUS SEULEMENT</p>
du 27 août au 30 août	Demande de changement de cours
<p>Aucun changement de cours après le vendredi 6 septembre 2019.</p>	

2. AUDITIONS D'ENTRÉE AU CEA : POUR LES NOUVEAUX INSCRITS

Pour les élèves nouvellement inscrits, les auditions pour l'entrée au CEAO auront lieu du 3 au 6 septembre 2019.

CLASSES FOYER ET DÉBUT DES COURS

Le mardi 27 août (Jour 1)	
9 h	Classe foyer
9h20	Début de la période 1 - Cours réguliers à ton horaire.
10h	Rencontre à l'auditorium 9 ^e et 10 ^e année L'élève retourne en salle de classe après la rencontre.
11h	Rencontre à l'auditorium 11 ^e et 12 ^e année L'élève retourne en salle de classe après la rencontre.
Le mercredi 28 août (Jour 2)	
Cours réguliers à ton horaire (début de l'horaire régulier).	

3. OCTRANSPO : INFORMATIONS IMPORTANTES

Le CEPEO fournit le laissez-passer d'OC transpo pour les élèves qui sont éligibles donc, les élèves de 9^e et 12^e année qui demeurent à 3,0 km ou plus de l'école.

4. PRISE DE PHOTOS : Le jeudi 5 septembre 2019

a. Carte d'identité de l'école (Lifetouch)

Les photos pour la carte d'identité DLS seront prises le **JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019**. La carte d'identité de l'école est obligatoire pour l'emprunt des livres à la bibliothèque et pour participer aux activités de l'école.

b. Ensemble photos (Lifetouch)

Des ensembles photos seront également offerts aux élèves qui le désirent. Quelques jours avant la prise de photo, un dépliant présentant la grille des tarifs sera remis aux élèves. L'élève qui choisit de se procurer un ensemble photos devra payer les frais le 5 septembre 2019, jour de la prise de photo.

5. MANUELS

Lis attentivement les renseignements ci-dessous au sujet des manuels.

TU POURRAIS T'ÉVITER DES DÉPENSES INUTILES À LA FIN DE L'ANNÉE.

- 5.1 Il est important pour toi de garder en bon état les manuels mis à ta disposition.
- 5.2 Afin de te protéger contre les vols, n'oublie pas d'inscrire à l'encre, ton nom, ta classe titulaire et l'année aux endroits indiqués à l'intérieur de la couverture. Tu ne dois raturer aucun nom qui peut déjà s'y trouver, mais employer plutôt la ligne qui suit le nom déjà inscrit. Quand tu auras à remettre ton manuel, on pourra te le créditer seulement s'il correspond au numéro du manuel assigné, s'il porte ton nom ou s'il n'y a pas de ratures.
- 5.3 **Si tu perds ton manuel, tu devras t'en procurer un autre de ton enseignante ou enseignant. Tu auras à défrayer la valeur totale du manuel perdu.**
- 5.4 Il est normal que ton manuel s'use au cours de l'année. Si, cependant, il démontre des signes de mauvais usage, au-delà de la dépréciation normale, tu te verras passible d'amendes. À la fin de chaque semestre, lorsque tu remettras tes manuels, ton enseignante ou ton enseignant te facturera une somme à être déterminée pour chacun des items suivants qui dénote un mauvais usage au-delà de la dépréciation normale du livre :
 - 1) coins déchirés
 - 2) reliure brisée
 - 3) pages arrachées ou abîmées, etc... Si tu te vois dans l'impossibilité de remettre un manuel pour une raison ou une autre (perte, vol, et autres) ou que le manuel est inutilisable, tu auras à défrayer le coût du manuel neuf.
- 5.5 Un élève qui quitte l'école avant la fin de l'année doit remettre ses manuels à ses enseignantes et enseignants et régler ses comptes, s'il y a lieu. Il serait malheureux qu'une facture, pour une dette dont il ne s'est pas acquitté, reste dans les dossiers.

7. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- ▶ Calendrier cyclique
- ▶ Horaire cycle
- ▶ Dates importantes

**CENTRE D'EXCELLENCE ARTISTIQUE DE LA SALLE 8^e à 12^e année
DESCRIPTION DES COTISATIONS OBLIGATOIRES PAR CONCENTRATION
2019-2020**

Concentration	Cotisations obligatoires	Description des cotisations
	8 ^e à 12 ^e année	
Musique vocale	400 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Transport activités scolaires du CEAO -50\$ • Folio (8^e année seulement) 30\$ • Cahier solfège 8e à 10e - 40\$ • polo (11^e - 12^e année)40\$ • Inscription au festival + ateliers 100\$ • Classe de maître (8e -30\$ 9e-10e - 60\$ 11e et 12e 60\$) • Coûts de partitions pour un grand ensemble 50\$ • accompagnement 50\$ • Chandail du CEAO-50\$
Musique instrumentale Cordes	400 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Transport activités scolaires du CEAO -50\$ • Folio (8^e année seulement) 30\$ • Coûts de partitions pour un grand ensemble 50\$ • Remplacement - cordes et de colophanes 30\$ • Cahier de théorie (8^e -10^e) 40\$ • Inscription au festival + ateliers 120\$ • Classe de maître (8e) 30\$ (9e -12e) - 60\$ • accompagnement (11 et 12e) 40\$ • Chandail CEAO 50\$
Musique instrumentale Vents et percussions	400 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Transport activités scolaires du CEAO -50\$ • Folio (8^e année seulement) 30\$ • Coûts de partitions pour un grand ensemble 8e-50\$ 9e-12e -80\$ • Cahier de théorie 40\$ • Accessoires : anches, huiles, graisses, bâtons, mailloches, nécessaire d'entretien, et autres 30\$ • Coûts d'entretien des instruments et de l'équipement 60\$ • Inscription au festival + ateliers 90\$ • Chandail CEAO
Danse	400 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Transport activités scolaires du CEAO -50\$ • Spectacles et/ou sorties -150\$ • Coûts des professionnels 150\$ • Chandail du CEAO-50\$
Théâtre	350 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Transport activités scolaires du CEAO -50\$ • 6 présentations en salle 150\$ • Chandail de la concentration - CEAO -50\$ • Coûts des professionnels 100\$
Écriture et création littéraire	375 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Transport activités scolaires du CEAO -50\$ • Spectacles et/ou sorties - 195 \$ • Artistes professionnels - 60 \$ • Chandail à capuchon - 50 \$ • Un exemplaire de <i>Canevas</i> - 20\$
Arts visuels et médiatiques	400 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Transport activités scolaires du CEAO -50\$ • Coûts des matériaux périssables- 215\$ • Coûts des professionnels 50\$ • Laissez-passer annuel au Musée des Beaux-Arts 35\$ • Chandail CEAO
Cinéma et télévision	385 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Transport activités scolaires du CEAO -50\$ • Coûts de matériaux périssables 150\$ • Chandail CEAO 50\$

		<ul style="list-style-type: none"> • Artistes professionnels, sorties, ateliers 100\$ • Laissez-passer annuel au Musée des beaux-arts-35\$
<p>Pour toutes les concentrations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des frais supplémentaire pour les Festivals, les tournées, pour les camps et les costumes de concert. Les dates et les coûts de participation pour l'année en cours seront remis aux parents au début de l'année selon les concentrations. 	

CALENDRIER CYCLIQUE 2019-2020 - Palier secondaire

Août / Septembre					Octobre				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
26 P	27 1	28 2	29 3	30 4		1 1	2 2	3 3	4 P
2 F	3 1	4 2	5 3	6 4	7 4	8 1	9 2	10 3	11 4
9 1	10 2	11 3	12 4	13 1	14 F	15 1	16 2	17 3	18 4
16 2	17 3	18 4	19 1	20 2	21 1	22 2	23 3	24 4**	25 1
23 3	24 4	25 1	26 2	27 3	28 2	29 3	30 4	31 1	
30 4									
Novembre					Décembre				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
				1 2	2 2	3 3	4 4	5 1	6 2
4 3	5 4	6 1	7 2	8 3	9 3	10 4	11 1	12 2	13 3
11 4	12 1	13 2	14 3	15 P	16 4	17 1	18 2	19 3	20 4
18 4	19 1	20 2	21 3	22 4	23 C	24 C	25 F	26 F	27 C
25 1	26 2	27 3	28 4	29 1	30 C	31 C			
Janvier					Légende C - Congé désigné par le Conseil F - Jour férié P - Journée pédagogique HC - Journée hors calendrier ** - Rencontre des parents, tuteurs et tutrices 9-12 II - Fin du semestre				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven					
		1 F	2 C	3 C					
6 1	7 2	8 3	9 4	10 1					
13 2	14 3	15 4	16 1	17 E					
20 E	21 E	22 E	23 E	24 P					
27 1	28 2	29 3	30 4	31 1					

CALENDRIER CYCLIQUE 2019-2020 - Palier secondaire

Février						Mars				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven		Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
3	4	5	6	7		2	3	4	5	6
2	3	4	1	2		1	2	3	4	1
10	11	12	13	14		9	10	11	12	13
3	4	1	2	3		2	3	4	1	2
17	18	19	20	21		16	17	18	19	20
F	4	1	2	3		C	C	C	C	C
24	25	26	27	28		23	24	25	26	27
4	1	2	3	4		3	4	1	2**	3
						30	31			
						4	1			
Avril						Mai				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven		Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
		1	2	3						1
		2	3	P						1
6	7	8	9	10		4	5	6	7	8
4	1	2	3	F		2	3	4	1	2
13	14	15	16	17		11	12	13	14	15
F	4	1	2	3		3	4	1	2	3
20	21	22	23	24		18	19	20	21	22
4	1	2	3	4		F	4	1	2	3
27	28	29	30			25	26	27	28	29
1	2	3	4			4	1	2	3	4
Juin						Légende C - Cours désigné par le Conseil F - Jour férié P - Journée pédagogique HC - Journée hors calendrier ** - Rencontre des parents, tuteurs et tutrices 9-12 B - Fin du semestre				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven						
1	2	3	4	5						
1	2	3	4	P						
8	9	10	11	12						
1	2	3	4	E						
15	16	17	18	19						
E	E	E	E	P						

HORAIRE CYCLE

9^e à la 12^e année

École secondaire publique De La Salle

Horaire 9^e à la 12^e e année - 2019-2020

Heures	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
8h55 - 9h	Entrée en classe titulaire			
9h à 10h20	1	2	3	4
10h20 à 10h30	Pause			
10h30 à 11h45	2	1	4	3
11h45 à 12h45	Dîner			
12h45 à 14h	3	4	1	2
14h à 14h10	Pause			
14h10 à 15h25	4	3	2	1

ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE DE LA SALLE

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

DATES IMPORTANTES

26 AOÛT	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
27 AOÛT	PREMIÈRE JOURNÉE D'ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES
2 SEPTEMBRE	CONGÉ – FÊTE DU TRAVAIL
3 AU 6 SEPTEMBRE	AUDITIONS AU CEAO
5 SEPTEMBRE	SESSION DE PHOTOS D'ÉCOLE
10 OCTOBRE	REPRISE DES PHOTOS D'ÉCOLE
18 SEPTEMBRE	SOIRÉE D'INFORMATION PARENTS 7 ^e – 12 ^e
18 SEPTEMBRE	ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CONSEIL D'ÉCOLE
4 OCTOBRE	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
14 OCTOBRE	CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE
24 OCTOBRE	RÉNCONTRE PRÉ-BULLETIN PARENTS – PERSONNEL ENSEIGNANT 9 ^e – 12 ^e
31 OCTOBRE	FIN DE LA 1 ^{ère} ÉTAPE DU 1 ^{er} SEMESTRE 9 ^e – 12 ^e
14 NOVEMBRE	RÉNCONTRE DES PARENTS – PERSONNEL ENSEIGNANT 7 ^e – 8 ^e
15 NOVEMBRE	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
23 DÉCEMBRE AU 3 JANVIER	CONGÉ DU TEMPS DES FÊTES
13 AU 24 JANVIER	TEST PROVINCIAL DE MATHÉMATIQUES – 9 ^e ANNÉE
17 AU 23 JANVIER	EXAMENS 9 ^e – 12 ^e PALIER SECONDAIRE
23 JANVIER	FIN DE LA 1 ^{ère} ÉTAPE 7 ^e – 8 ^e
24 JANVIER	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
27 JANVIER	DÉBUT DE LA 2 ^e ÉTAPE 7 ^e – 8 ^e
27 JANVIER	DÉBUT DU 2 ^e SEMESTRE 9 ^e À 12 ^e année
17 FÉVRIER	CONGÉ DE LA FAMILLE
20 FÉVRIER	RÉNCONTRE DES PARENTS – PERSONNEL ENSEIGNANT 7 ^e – 8 ^e
26 FÉVRIER	SOIRÉE PORTES OUVERTS DLS – 18h SPAF – 20h
27 FÉVRIER	SPAF – 20h
16 AU 20 MARS	CONGÉ D'HIVER
26 MARS	RÉNCONTRE PRÉ-BULLETIN PARENTS – PERSONNEL ENSEIGNANT 9 ^e – 12 ^e
31 MARS	TEST PROVINCIAL DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
3 AVRIL	FIN DE LA 1 ^{ère} ÉTAPE DU 2 ^e SEMESTRE 9 ^e – 12 ^e
10 AU 13 AVRIL	CONGÉ DE PÂQUES
18 MAI	FÊTE DE LA REINE
2 AU 15 JUIN	TEST PROVINCIAL DE MATHÉMATIQUES – 9 ^e ANNÉE
5 JUIN	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
12 AU 18 JUIN	EXAMENS 9 ^e – 12 ^e – PALIER SECONDAIRE
18 JUIN	RÉMISE DES DIPLÔMES 12 ^e À 10H
19 JUIN	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE – FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE



École secondaire publique De La Salle

501, ancienne rue St-Patrick, Ottawa (Ontario) K1N 8R3

Téléphone: 613.789.0053 Télécopieur: 613.789.1545

Site web : www.de-la-salle.cepeo.on.ca

Code de tenue vestimentaire

- Les élèves doivent, en tout temps, être proprement et convenablement vêtus. Les vêtements portés par les élèves à l'école doivent respecter les normes socialement reconnues pour un environnement scolaire qui préconise le respect des autres et de soi.
- Les vêtements doivent couvrir le torse, le dos, les épaules, l'abdomen et le bas du corps jusqu'à la mi-cuisse.
- Les vêtements d'extérieurs tels que les manteaux, les gants ou les mitaines, les chapeaux, les casquettes, les bandanas ou les tuques ainsi que les chaussures et les bottes d'extérieur doivent être rangés dans le casier dès l'arrivée à l'école.
- On demande de ne pas porter de vêtements, de bijoux ou d'objets à connotation de violence, de sexisme, de racisme, de drogue, d'alcool ou d'irrespect envers les autres.

Puisqu'il est impossible de prévoir toutes les circonstances qui méritent notre attention, les recommandations ci-dessus ne représentent que les exemples les plus courants. Par conséquent, si un élève, un parent ou un membre du personnel remarque un port de vêtement inadéquat, il est prié de le porter à l'attention de la direction qui fera appel au code de vie de l'école.





Les ensembles vocaux
De La Salle

Le 17 juin 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons ainsi qu'à votre enfant la bienvenue au sein du programme de Musique vocale du Centre d'excellence artistique de l'Ontario (CEAO) Nous sommes convaincus que cette expérience lui permettra de vivre des moments mémorables.

Comme élève du programme de Musique vocale, votre enfant doit prendre des cours privés avec un professeur de chant chevronné. Nous vous recommandons de prendre contact avec l'une des pédagogues vocales dont le nom apparaît ci-dessous. Ce sont des chanteuses lyriques professionnelles aux compétences éprouvées dans l'enseignement de l'art vocal. Elles connaissent bien le contenu de notre programme et seront en mesure de soutenir votre enfant dans l'atteinte de ses objectifs. De plus, elles offrent les cours sur place, à De La Salle, simplifiant du même coup la gestion de l'horaire de l'élève.

Shawne Elizabeth 613-731-3991 shawneelizabeth@rogers.com	Doretha L. Murphy 613-565-3993 pierre.lamoine@sympatico.ca	Renée Lapointe 819-770-5093 reneelisonlapointe@hotmail.com
--	---	--

Les cours de chant doivent commencer au plus tard la troisième semaine en début d'année scolaire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec M. Filion ou Mme Richard-Guidon à l'école.

Bonne rentrée et au plaisir de vous rencontrer bientôt,



Robert Filion et Annie Richard-Guidon
Enseignants Musique vocale
Centre d'excellence artistique de l'Ontario
École secondaire publique De La Salle
613-789-0053 poste 55532



Carole Myre
Directrice artistique
Centre d'excellence artistique
de l'Ontario



Gabrielle Moreau
Directrice
École De La Salle

Extrait des Règlements de la concentration que vous avez reçu avec la lettre d'acceptation au printemps dernier ET lors de la rentrée.

Cours privés

Les cours privés permettent une progression certaine de l'apprentissage de l'élève et c'est pourquoi le CEAO exige que les élèves des programmes de Musique prennent des cours privés d'au moins une demi-heure par semaine pendant toute l'année scolaire.

Le CEAO peut appuyer l'élève dans l'identification d'un professeur privé.

Toutefois, le contrat de service s'établit entre le parent /tuteur et le professeur privé choisi.

Ainsi, la gestion du cours privé, ses modalités ainsi que l'horaire établi demeurent sous la responsabilité du parent.

La totalité des frais des cours privés revient aux parents/tuteurs.

Comment trouver un professeur privé ?

Au début de chaque année scolaire, le CEAO propose aux élèves des programmes de musique des noms de professeurs privés (musiciens professionnels) avec qui travailler tout au long de l'année scolaire. L'organisation curriculaire et administrative de ces cours sont sous la responsabilité des professeurs privés, bien que les enseignants de musique du CEAO peuvent conseiller ceux-ci, si cela s'avérait nécessaire, afin que leur enseignement soit complémentaire aux méthodes d'enseignement du CEAO.

Horaire des cours privés

Il est de la responsabilité des parents/tuteurs et de l'élève d'établir l'horaire des cours privés. Les cours peuvent avoir lieu à l'extérieur des heures de cours ou pendant les heures régulières de classe. Si la disponibilité des locaux le permet, l'école pourra mettre à la disposition de l'élève un lieu de répétition pour ses cours privés. Pour cela, le professeur privé doit communiquer directement avec la personne responsable de la coordination du CEAO pour en faire la demande.

Responsabilités de l'élève qui choisit d'établir un horaire de cours privés pendant l'horaire régulier de classe (entre 9h et 15h25)

- Motiver toutes ses absences des cours académiques
Pour cela, en début d'année scolaire, le parent/tuteur indique dans l'agenda de son enfant l'horaire annuel des cours privés (p. ex. le mercredi de 9h à 10h de septembre à juin) et l'élève fait motiver son absence chaque semaine au bureau d'assiduité de l'école.
- Reprendre la matière académique enseignée.
- Vérifier la planification de l'enseignant académique notamment en ce qui concerne les dates des évaluations sommatives. L'élève qui doit assister à une évaluation sommative doit demander le report de son cours privé. SVP vous informer auprès du professeur privé du délai demandé pour le report du cours sans frais à verser.

En aucun cas, le cours privé ne doit faire obstacle à l'apprentissage de l'élève dans ses cours académiques.

Si, en cours d'année scolaire, des difficultés venaient à apparaître, il est important que l'élève et le parent/tuteur reconsidèrent le choix de l'horaire. Si des conseils vous étaient nécessaires quant à la gestion de l'horaire, n'hésitez pas à communiquer avec la directrice artistique du CEAO.

Les modalités de paiement et les règlements des cours privés sont totalement sous la responsabilité du professeur privé.



Achetez votre fauteuil à l'auditorium De La Salle

L'École secondaire publique De La Salle a lancé sa campagne de financement en 2011 par la vente symbolique de fauteuils à l'auditorium au coût de 100\$ chacun. C'est une façon originale de procéder aux travaux de réfection que l'école doit effectuer dans l'auditorium et de moderniser l'équipement technique en fonction des cours de la Majeure haute spécialisation en Art et culture. Toute contribution sera attestée par un reçu aux fins d'impôts et une entrée gratuite au spectacle du Centre d'excellence de votre choix durant l'année scolaire.



Par cet achat symbolique, le «détenteur du fauteuil» se verra remettre un certificat de propriété accompagnant la plaque portant son nom ou celui de la personne de son choix qui sera apposée sur son fauteuil à l'auditorium. Réservez dès maintenant votre fauteuil personnalisé à l'auditorium De La Salle en faisant parvenir votre bon de commande (que vous pouvez trouver sur le site internet de De La Salle), avec votre paiement complet de 100\$ par fauteuil.

De La Salle lance également une collecte de fonds spéciale 2015-2016 en offrant à une entreprise sans but lucratif le privilège de nommer l'auditorium pour une période de dix ans incluant également deux panneaux publicitaires à l'extérieur de notre édifice avantageusement situé au centre-ville d'Ottawa près des principales artères de transport.

Fondée en 1971, la salle de spectacle de l'École secondaire publique De La Salle a été rénovée en 2003. La salle est munie de nouveaux équipements de son à la fine pointe de la technologie ainsi que de projecteurs mobiles. Depuis une première étape de mise à niveau l'an dernier, cette salle d'une capacité de 700 fauteuils, offre à la fois des dimensions à grande échelle, mais peut aussi être réduite à un espace plus intimiste en isolant deux de ses sections latérales.

Ne ratez pas ces occasions de promouvoir votre entreprise ou d'afficher votre engagement personnel tout en favorisant l'épanouissement des arts à l'auditorium et à la Majeure haute spécialisation en Art et culture de l'École secondaire publique De La Salle en contactant Mme Carole Myre, directrice artistique du Centre d'excellence.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 613-789-0053 poste 55542.

La famille De La Sallienne vous en remercie chaleureusement.

Gabrielle Moreau, directrice

Carole Myre, directrice artistique du CEAO

